

ANNEXE I b

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUVRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) 948/2014

DEMANDE DE CONCLUSION DE CONTRAT

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
 par télécopie au n° 01 73 30 20 89,
 soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

Je soussigné (1).....
 Représentant (2)
 N° de stockeur FranceAgriMer(3)
 N° TVA Intra Communautaire

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation communautaire applicable au stockage privé de lait écrémé en poudre et du cahier des charges établi par FranceAgriMer pour un stockage de 365 jours - campagne 2015 et je m'engage à en accepter les termes et à respecter scrupuleusement les prescriptions.

J'ai bien noté que le lait écrémé en poudre doit avoir été fabriqué dans une usine dûment autorisée, à partir de lait de vache produit dans l'Union Européenne, au cours de la période de 60 jours précédant le jour de réception à FranceAgriMer de la présente demande de contrat.

Je sollicite la conclusion avec FranceAgriMer d'un contrat dont les caractéristiques particulières seraient les suivantes :

Nature du conditionnement : *Sac de 25 kg* *Big bag (1500kg maxi)*

Entrepôt (Raison sociale et adresse)

Lot (Lot fabriqué dans les 60 jours précédant le jour ouvrable de réception de la demande de contrat).

N° lot	Date d'entrée en entrepôt (jj/mm/aaaa)	Poids en tonnes	Nombre de colis	Période de fabrication du (jj/mm/aa) au (jj/mm/aa)	Code pays d'origine (4)	Usine de fabrication (n° indiqué sur emballage)
				.././.. .././..		

Taux d'aide demandé : 0.36 EUR par tonne et par jour de stockage / 8.86 EUR par tonne entreposée (frais fixes)

Si lait écrémé en poudre fabriqué dans un autre Etat membre, lieu de réalisation des analyses (Cocher le lieu)

Etat membre de production (mise sous scellés) France

Laboratoire souhaité (voir liste FAM) n°

J'ai bien noté que ma demande vaut engagement de réaliser une opération de stockage privé. Tout retrait de celle-ci ou non respect du cahier des charges entraînera le non paiement total ou partiel de l'aide

Je m'engage à avertir sans délai FranceAgriMer de tout retrait avant le 270^{ème} jour de stockage contractuel (ANNEXE II-2b du Cahier des charges).

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

(1) Nom et qualité du signataire - (2) Raison sociale, adresse - (3) A reprendre sur un précédent contrat de stockage

(4) Pays d'origine

1	France	5	Italie	10	Portugal	53	Estonie	64	Hongrie
2A	Belgique	6A	Grande- Bretagne	11	Espagne	54	Lettonie	66	Roumanie
2B	Luxembourg	6B	Irlande du Nord	30	Suède	55	Lituanie	68	Bulgarie
3	Pays-Bas	7	Irlande	32	Finlande	60	Pologne	91	Slovénie
4	Allemagne	8	Danemark	38	Autriche	61	République Tchèque		
		9	Grèce	46	Malte	63	Slovaquie		

ANNEXE II-1b

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements(CE) n° 826/2008 et (UE) n° 948/2014

BULLETIN DE SORTIE DE STOCKAGE CONTRACTUEL - DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE POUR UN STOCKAGE EN PRINCIPE DE 365 JOURS

(A établir uniquement si les sorties à partir du 270^{ème} jour de stockage contractuel concernent au moins 80 % de la quantité sous contrat déduction faite de la quantité rejetée pour conditionnement abimé)

Etablir un **bulletin par contrat et par sortie**.

Conformément au point 5.2 du cahier des charges

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**

Services Régulation des marchés et programmes sociaux

Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,

soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr

et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

- A l'entrepôt concerné

- Au service territorial de FranceAgriMer

Nature du conditionnement : Sac de 25 kg Big bag (1 500kg maxi)

N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

Contractant (Raison sociale et adresse)

N° FranceAgriMer

Entrepôt (Raison sociale et adresse)

..... N° FranceAgriMer si connu

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer

Lot

N° lot	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ...)	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Nombre de colis	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

J'ai bien noté qu'en cas de sortie partielle ou totale entre le 270^{ème} et le 364^{ème} jour de stockage contractuel une réfaction de 10% sera appliquée sur le paiement de l'aide pour le tonnage concerné et si que la quantité sortie à partir du 270^{ème} jour de stockage contractuel est au moins égale à 80 % de la quantité contractuelle mais inférieure à 99 % en cas de conditionnement en sac et à 97 % en cas de recours à des bigs bags, une minoration de l'aide de 50 % sera appliquée pour la quantité concernée. Les taux de 99 %, de 97 % et de 80 % s'entendent comme quantité indiquée dans le contrat déduction faite de la quantité rejetée pour conditionnement abimés)

Demande de paiement

Je demande le paiement de l'aide au stockage privé pour le lot faisant l'objet de la présente sortie.

Case à cocher uniquement en cas de sortie totale du lot ou en cas de dernière sortie du lot.

J'ai bien noté que les réfections éventuelles seront calculées par FranceAgriMer sur la base des constatations faites par les contrôleurs.

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison/sociale (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

ANNEXE II-2b

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) n° 948/2014

AVIS DE SORTIE – AVANT LE 270^{ème} JOUR DE STOCKAGE CONTRACTUEL

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

Conformément aux points 3.2 et 5.2 du cahier des charges

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
par télécopie au n° 01 73 30 20 89,
soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX
- A l'entrepôt concerné
- Au service territorial de FranceAgriMer

Nature du conditionnement : Sac de 25 kg Big bag (1 500kg maxi)

N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

Contractant (Raison sociale et adresse)

N° FranceAgriMer

Entrepôt (Raison sociale et adresse)

..... N° FranceAgriMer si connu

.....

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer

Lot

N° lot	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ...)	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Nombre de colis	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

J'ai bien noté que la sortie partielle ou totale avant le 270^{ème} jour de stockage contractuel de plus de 20 % la quantité sous contrat rend la totalité du lot inéligible à l'aide et entraîne le non paiement total de l'aide.

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

ANNEXE III

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) 948/2014

DEMANDE DE PAIEMENT D'AVANCE SUR LA BASE D'UNE DUREE DE 270 JOURS DE STOCKAGE CONTRACTUEL

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
par télécopie au n° 01 73 30 20 89, ou par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

Rappels - Point 10.1. du cahier des charges :

Etablir une demande d'avance par contrat.

Une demande d'avance ne peut être déposée qu'à compter de 60 jours de stockage contractuel.

La demande d'avance doit être accompagnée d'une caution d'un montant égal à celui de l'avance majoré de 10 %.

Le montant de l'avance est calculé sur la base d'une période de stockage contractuel de 90 jours.

Je soussigné (1)

représentant (2)

N° de stockeur FranceAgriMer (3)

titulaire du contrat de stockage référencé N° (4).....

- ◆ certifie exactes les mentions inscrites par mes soins dans le présent document,
- ◆ demande le paiement d'une avance sur l'aide communautaire s'élevant à€

I. Calcul des dates clefs

1.1. Premier jour de la période de stockage contractuel (lendemain de la date de réception de la demande de contrat)/...../.....

1.2. Date à compter de laquelle une demande d'avance peut être déposée : premier jour de la période de stockage (1.1) augmenté de 60 jours/...../.....

II. Tonnage à prendre en compte pour le paiement de l'avance :

N° du lot	Poids contractuel (en tonnes)	Poids réellement présent en tonnes <i>(poids constaté lors des contrôles d'entrée ou de cours de campagne)</i>
Tonnage à prendre en compte = tonnage constaté lors des contrôles s'il est inférieur au tonnage du contrat, sinon tonnage contractuel (5)	 Tonnes

(1) Nom et qualité du signataire - (2) Raison sociale, adresse - (3) (4) Numéros indiqués sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat – (5) L'aide est payée au maximum pour le tonnage contractuel

III. Calcul du montant de l'avance

- **Montant des frais fixes de stockage :** €
Tonnage du II x 8,86

- **Montant des frais journaliers :** €
(Tonnage du II x 270 x 0,36)

- **TOTAL (en euros)** €

CAUTION GARANTISSANT L'AVANCE

Nature de la caution (*Cocher le type de caution*) ponctuelle globale

Montant (110 % DU MONTANT DE L'AVANCE)€

A compléter en cas d'utilisation d'une caution globale personnelle et solidaire :

J'autorise l'Agent Comptable de FranceAgriMer à imputer, pour la présente demande d'avance, sur la ligne de caution globale de euros (1)
établie le(2)
par(3),
la somme reprise dans l'encadré ci-dessus.

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison/sociale (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

- (1) Montant total de la caution globale
- (2) Date d'établissement de la caution globale
- (3) Coordonnées et adresse de l'établissement financier

FRANCEAGRIMER

Nom : **STE DUPONT**

Adresse : **8 RUE DE PARIS**
69001 LYON

Stocqueur n°: **12345** Lot n°: **5432**

Entrée physique en entrepôt : **XX/XX/XX**

ANNEXE V

MODELE DE COMPTABILITE MATIERE

**AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUVRE POUR UN
STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015**

STOCKEUR N° : _____

RAISON SOCIALE :

ADRESSE

: _____

N°CONTRAT	DEBUT DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL (1)		POIDS (kg)	Date(s) de fabrication		USINE de fabrication / ETAT MEMBRE	VISA CONTROLEUR	FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL				VISA CONTROLEUR
	DATE D'ENTREE PHYSIQUE EN ENTREPOT	DATE DE DEBUT DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL		En clair	En Code si utilisé sur emballage			JOUR DE SORTIE DU STOCKAGE CONTRACTUEL		JOUR DE SORTIE PHYSIQUE DE L'ENTREPOT FRIGORIFIQUE		
								DATE	POIDS (en kg)	DATE	POIDS (en kg)	

POUR CE QUI CONCERNE LES DATES DE DEBUT ET DE FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL, ELLES SONT A INDIQUER SI ELLES SONT CONNUES PAR L'ENTREPOT

ANNEXE VI

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) n° 948/2014

PROTOCOLE DE PESEE STOCKAGE PRIVE DE LAIT ECREME EN POUDRE

Les pesées sont réalisées par le personnel de l'entrepôt en présence du contrôleur.

La pesée est effectuée par palette lorsque l'entrepôt dispose du matériel approprié ou par sacs dans le cas contraire

1 – MATERIEL DE PESEE :

- Les vérifications des poids sont effectuées sur une balance comportant des graduations de 20 g, si la pesée est effectuée par sac de 25 kg ou sur une bascule de précision minimale de 1 kg, si elle est réalisée par big bag.
- Les matériels de pesée sont contrôlés une fois par an par un organisme agréé. Ce contrôle est attesté par la présence d'une étiquette verte apposée sur la balance où figure la « date de validité ». L'agent vérifie la présence de ces étiquettes et leur date limite de validité.
- Les instruments de pesée sont vérifiés avant leur utilisation : mise à zéro, poids tarés.

2 – PESEE DES EMBALLAGES VIDES :

- Déterminer le poids moyen d'un emballage vide en pesant simultanément les cinq emballages vides (sous emballages inclus) que le stockeur met à disposition de l'entrepôt conformément au point 8.1.2. du cahier des charges.
- En l'absence d'emballage et/ou de sous emballages une déduction forfaitaire sera opérée :
 - Dans le cas de sac de 25 kg, une déduction forfaitaire de 500g est opérée.
 - Dans le cas de big bag (max 1500 kg), une déduction forfaitaire de 3 kg est opérée.

3 - CONTROLE DE PESEE :

- **Modalité de sélection des quantités à peser**
 - Pour le contrôle d'entrée les pesées portent sur au moins 5 % des quantités totales du lot,
 - Pour le contrôle de cours de campagne les pesées portent sur au moins 5 % des quantités présentes en stock des lots mis en contrôle,
 - Les contrôles de sortie sont planifiés de manière à contrôler au minimum 50 % des contrats. Chaque pesée sur les lots contrôlés en sortie (partielle ou totale) doit porter au minimum sur 5 % des quantités à sortir.

➤ **Pesée sur palette**

Si l'entrepôt dispose d'une palette libre, celle-ci est pesée pour servir de tare, puis pesée avec le chargement de chaque palette sélectionnée pour établir le poids moyen brut d'un sac de cette palette.

S'il n'y a pas de palette libre, chaque palette sélectionnée est d'abord pesée, puis déchargée pour établir la tare.

➤ **Le contrôle de pesée consiste à comparer le poids moyen net d'un sac**

▪ **Pesée par sac**

Le poids moyen net d'un sac est déterminé par différence entre le poids brut moyen et le poids moyen d'un emballage, sous emballage inclus.

Le contrôleur appose son tampon personnel sur les sacs pesés.

▪ **Pesée par palette**

Le poids moyen net d'un sacs est déterminé par différence entre

- ✓ le poids brut moyen d'un sacs de la ou des palettes contrôlées, obtenu par division du poids brut total, déduction faite de la tare de la ou des palettes, par le nombre de sacs
- ✓ et le poids moyen de l'emballage vide, sous emballage inclus.

La ou les palettes pesées sont identifiées en utilisant le ruban adhésif prévu à cet effet et en apposant un coup de cachet à cheval sur le ruban et le carton ou le film plastique.

4 – DEFICIT DE POIDS :

➤ **Le poids du lot est conforme lorsque le poids moyen contrôlé d'un sacs n'est pas inférieur de plus de 30 g à celui annoncé pour les sacs de 25 kg et de 1kg pour les « big bags »..**

➤ **Si un déficit de poids de plus de 30 g ou 1 kg est constaté élargir la pesée d'une deuxième tranche**

⇒ ***Si le résultat de la deuxième pesée est non conforme*** : il y a confirmation du déficit de poids ;

⇒ ***Si le résultat de la deuxième pesée est conforme*** : peser une nouvelle tranche, le résultat calculé sur les 3 tranches pesées sera le dernier retenu.

➤ **En cas de résultat non conforme** le poids retenu pour l'aide sera obtenu en multipliant le poids moyen net contrôlé par le nombre de sac du lot.

ANNEXE VII

Imprimé à utiliser obligatoirement

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) n° 948/2014

ENGAGEMENT DE CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE **- POUR AVANCE SUR AIDE CALCULEE SUR 270 JOURS DE STOCKAGE CONTRATUEL -**

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers¹,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements susmentionnés pour garantir le paiement d'une avance.

A compléter

Fait à [lieu],

Le [date]

Nom du signataire et cachet

¹ Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

AIDE AU STOCKAGE LAIT ECREME EN POUDRE POUR UN STOCKAGE DE 365 JOURS – CAMPAGNE 2015

Application des Règlements (CE) n° 826/2008 et (UE) n° 948/2014

ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

- POUR AVANCE SUR AIDE -

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers²,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre du règlement (CE) n° 826/2008 pour ce qui concerne le stockage privé de lait écrémé en poudre.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société **[nom de la société garantie]**, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société **[nom de la société garantie]** d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société **[nom de la société garantie]** souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à [lieu],

Le [date]

Nom du signataire et cachet

² Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »